

SEANCE N: 1 103: Lessons in developing and utilizing civil registration systems in Africa

“ Comment améliorer les déclarations des faits d’état civil en milieu rural Camerounais: stratégies innovatrices pour l’enregistrement des décès »

Par Samuel KELODJOUÉ,

Institut National de la Statistique (INS) et Université de Dschang
Cameroun.

B.P. 7854 Yaoundé

Tel (237) 7 776 61 56 et (237) 2 221 02 80

sakelod@hotmail.com

skelod@yahoo.fr

RESUME

La plupart des études sur l’évaluation du niveau de complétude des faits d’Etat civil au Cameroun arrivent à la conclusion qu’il reste très faible et surtout varie suivant les secteurs de résidence. Il serait de 30 % en zone urbaine pour les décès, mais seulement de 10 à 15 % en zone rurale. Les déclarations des naissances se comporteraient beaucoup mieux avec près de 90 % dans les grands centres urbains contre 40 à 60 % en zone rurale. Une question se dégage à partir de ce constat. C’est celle de savoir pourquoi ce faible taux ? Peut-on l’améliorer (positivement)? Quelles actions innovatrices et motivations peuvent être entreprises pour amener ou encourager la faction de la population encore réticente à déclarer officiellement les faits d’Etat Civil même lorsque un avantage n’est pas entrevue? C’est à ces questions et en exploitant les résultats d’une enquête qualitative menée en 2005 auprès des Chefs de ménage et des discussions en groupe en zones rurales camerounaises que nous tenterons de répondre dans cette communication.

Car il va s’en dire que la compréhension des facteurs et des mécanismes de la non-déclaration des faits d’Etat civil invitent à prendre en compte le contexte socio-économique et culturel afin d’évaluer les blocages qui y proviennent.

SOMMAIRE

RESUME

I - INTRODUCTION

II- ETAT ET FONCTIONNEMENT DE L'ETAT CIVIL AU CAMEROUN

II-1 Les procédures d'enregistrement

II-2 Les caractéristiques des événements enregistrés sur les actes d'état civil.

III- EVALUATION DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DES DECES A L'ETAT CIVIL AU CAMEROUN

III- 1 La méthode de collecte des données

III-2 Les résultats de l'enquête.

III-3 Evaluation de l'enregistrement de décès à l'état civil dans quelques régions du pays

III-4 Utilisation des données sur la mortalité issues de l'état civil

IV- ACTIONS INNOVATRICES POUR DECLENCHER OU ACCELERER LA DECLARATION DES DECES EN MILIEU RURAL CAMEROUNAIS

V - CONCLUSION

VI- BIBLIOGRAPHIE

I- INTRODUCTION

Peu de pays en développement disposent de systèmes nationaux d'enregistrement des naissances et des décès et d'identification des causes précises de décès.

Les registres hospitaliers, ont l'avantage de fournir des informations médicales détaillées sur les causes du décès mais produisent des indicateurs de la mortalité non représentatifs de la population étudiée.

Plusieurs opérations de collecte des données démographiques ont été réalisées au Cameroun: les Enquêtes Démographiques Régionales 1960-1965; les Recensements de la Population de 1976 et 1987 et certaines opérations prenant en compte un volet démographique relativement important comme l'Enquête Nationale sur la Fécondité (1978), les Enquêtes sur la Mortalité Infantile et Juvénile (1978), le Recensement Agricole (1984), les Enquêtes Démographiques et de Santé (1991,1998,2004) et les Enquêtes Camerounaises auprès des Ménages (1996, 2001,2007).

Cependant ce même pays ne dispose presque pas jusqu'alors de bonnes statistiques démographiques qui puissent lui permettre de mesurer annuellement le niveau et la structure de la fécondité et de la mortalité.⁽¹⁾ La connaissance parfaite de ces deux phénomènes étant indispensables pour la gestion administrative des individus et pour une meilleure planification du développement économique et social.⁽²⁾

Toutes les opérations citées-ci dessus sont ponctuelles et s'enchevêtrent parfois les unes sur les autres. Dès les opérations de collecte terminées, leur exploitation et analyse prennent relativement le temps, tant et si bien que les résultats sont parfois déjà dépassés et presque inutilisables au moment de leur publication. (Kelodjoue, 1995)

Pour ces raisons, le caractère irremplaçable de l'état civil, en tant que meilleure source permettant d'obtenir de façon continue des données fiables sur le mouvement naturel de la population apparaît indéniable.

Cette étude vise essentiellement à:

- analyser le fonctionnement et les principaux problèmes de l'état civil camerounais,
- évaluer les taux d'enregistrement des décès observés (les données et leurs caractéristiques recueillies sont-elles suffisamment fiables pour permettre de déduire des indices démographiques valables?); l'objectif final et majeur étant de voir si les données issues sur les décès issus du système de l'état civil actuel au Cameroun peuvent être (ou sont) utilisées à des fins démographiques,
- proposer quelques mesures permettant d'améliorer le taux de couverture des décès en zone rurale afin que cette institution puisse jouer socialement et statistiquement le rôle qui est le sien au Cameroun.

⁽¹⁾ Les deux principaux phénomènes qui régissent la dynamique de la population

⁽²⁾ Avec de bonnes données démographiques, on peut ainsi suivre et anticiper les problèmes d'éducation, de santé et d'affectation de ressources dans une communauté.

II- ETAT ET FONCTIONNEMENT DE L'ETAT CIVIL AU CAMEROUN

L'état civil au Cameroun est une institution légale qui:

- vise l'enregistrement des événements naturels survenus au sein de la population (naissances, décès);
- saisit certaines mutations subies par les individus ayant une répercussion directe ou non sur leur propre identité ou sur celle d'une autre personne (changement de nom, reconnaissance, adoption, légitimation d'enfant, mariage...).

1) – L'organisation du système d'état civil au Cameroun

L'état civil est en quelques mots, l'ensemble des caractéristiques qui permettent de distinguer l'individu dans la société et dans la famille en ce qui concerne ces aspects personnels.

Par l'ordonnance n° 81/02 du 29/6/81, plusieurs structures administratives interviennent et/ou participent au fonctionnement du système d'état civil au Cameroun. Il s'agit des Ministères chargés: de la santé (constatation et déclaration de certains événements); de l'administration du territoire (gestion administrative, financière et logistique des centres d'état civil); des relations extérieures (délivrance des actes d'état civil dans leur territoire de compétence); de la justice (contrôle de l'authenticité des faits).

Mais reste que les responsabilités partagées entre ces quatre structures ne sont pas toujours de nature à faciliter justement le bon fonctionnement du système de l'état civil. (Kelodjoue, Sieyodjo, 1992).

Les centres d'état civil, chargés d'enregistrer tous les faits d'état civil qui surviennent, sur l'étendue du ressort territorial sont distribués et hiérarchisés sur l'espace national en fonction des subdivisions administratives. Ces centres sont répartis en deux catégories:

-a) les centres principaux sont des bureaux d'état civil ouverts dans les mairies (d'arrondissement le plus souvent) et au sein de chaque mission diplomatique ou consulaire du Cameroun à l'étranger. On dénombrait 336 au Cameroun en 1998.

-b) les centres spéciaux sont créés dans certaines localités en vue de rapprocher l'état civil des populations rurales lorsque l'étendue de celle-ci, la densité de la population ou les difficultés de communications justifient leur création par le ministère chargé de l'administration du territoire. 1760 étaient en fonctionnement en 1998.

Les centres d'état civil sont articulés étroitement à l'espace administratif. La question se pose de savoir s'il est possible de traduire le nombre de centre d'état civil, la superficie et l'effectif de la population d'une unité administrative par une relation univoque de cause à effet. Les résultats obtenus (Kelodjoue, Sieyodjo, 1992) montre que cette relation est largement négative au niveau national et pas significative au niveau des provinces.

La " Distance moyenne la plus élevée à parcourir pour atteindre le centre d'état civil le plus proche d'un département se trouve dans le département de Lom et Djerem dans la Province de l'Est (10,5 km) et la plus faible dans le département de la Mifi dans la Province de l'Ouest Cameroun. (1,2 km)

Dans l'ensemble du pays on peut relever que :

- aucune des provinces du pays ne peut être considérée comme homogène sur le plan de la distribution des centres d'état civil,
- aucun département n'égale le niveau national en ce qui concerne la distance moyenne au centre d'état civil le plus proche; ce qui masque les disparités qui ressortent à travers une analyse détaillée.

2) Les procédures d'enregistrement des faits d'état civil

L'Ordonnance de 1981 sur l'enregistrement des faits d'état civil (naissance, décès notamment) stipule que dès que l'événement est connu, avis doit être donné à la mairie (ou au centre d'état civil le plus proche) par un centre sanitaire, un parent ou une autre personne possédant son état civil ou muni d'une pièce d'identité (cas du décès). L'acte peut ainsi être immédiatement établi (gratuitement) et une copie de celui-ci réalisé moyennant l'apposition de deux (fiscal et communal).

La circulaire n° 6239/C/MINAT/DAP du 26 / 06/1982 précise la destination des différents volets des actes d'état civil dont l'un est destiné obligatoirement au ministère chargé des statistiques.

Le Cameroun dispose ainsi d'une législation sur l'enregistrement des décès mais celle-ci n'a toujours pas été adéquatement améliorée depuis l'indépendance. L'enregistrement des décès se fait dans les mairies (centres d'état civil principaux), les centres d'état civil spéciaux et est placé sous la responsabilité d'un ou des parents du défunt. Un acte est alors dressé dans un registre à deux feuillets. Un des feuillets gratuit est remis au déclarant. Mais pour d'éventuelles utilisations le dépositaire peut faire établir une copie de cet original en achetant outre l'imprimé (50 F CFA environ) mais des timbres pour une valeur totale de 1500 FCFA (soit 1000 Fcfa de timbre fiscal et 500 CFA et timbre communal). Ce qui revient au total sans tenir compte du coût de déplacement à environ 1 550 FCFA. Dans les Centres d'état civil d'une grande importance cet enregistrement peut durer au moins quatre heures et le requérant peut-être invité à repasser retirer la pièce le jour suivant pour le retrait de son feuillet.

Les actes de naissances sont exigés pour les allocations familiales servies aux salariés, et pour l'inscription des enfants dans les écoles. Ils permettent des déductions des taxes et constituent aussi des pièces essentielles dans les demandes d'emploi et de promotion, dans le dossier de permis de conduire, ou d'établissement de carte d'identité ou de nationalité. Par contre les actes de décès ne sont à peine exigés que pour des situations négatives : arrêt des allocations familiales, transport des corps, succession ou héritage. Toutefois ils ne sont points exigés pour l'enterrement dans un cimetière privé ou public.

Le salariat agricole dans les zones rurales camerounaises sont presque inexistante. L'acte de décès devrait constituer dans ce cas une pièce essentielle dans la constitution du capital décès.

3)- Les variables démographiques contenues dans l'acte de décès.

Les différentes variables qui apparaissent sur l'acte de décès sont contenues dans le tableau suivant:

Tableau n°1: Principales variables enregistrés sur un acte de décès

Evénements	Données prioritaires recueillies
Décès	(Défunt) Date de décès Lieu de décès Date et lieu de naissance Sexe de l'enfant Etat matrimonial Lieu de résidence du défunt

Ces variables contenues sur l'acte de décès (si elles sont bien enregistrées) peuvent ainsi permettre des analyses démographiques très intéressantes. On pourrait par exemple apprécier le volume et la structure par âge de cet événement (décès) par unité administrative; calculer le taux brut de mortalité, les taux de mortalité par âge, l'espérance de vie et d'affiner par les variables: Profession et lieu de résidence.(4)

III EVALUATION DU SYSTEME D'ETAT CIVIL CAMEROUNAIS

Quelque soit le soin apporté à la réalisation d'un système d'observation (conception de l'opération, formation du personnel, mise en oeuvre et contrôle), les résultats seront très souvent entaché d'erreurs. Il est important dès lors de procéder à une analyse permettant d'évaluer la qualité de ces résultats de façon que les utilisateurs aient des éléments leur permettant d'en apprécier les biais éventuels, la précision et donc les limites d'utilisation.⁽⁵⁾

Les moyens dont dispose la démographie pour procéder à l'évaluation des résultats d'un système d'état civil peuvent se regrouper en deux:

a) les moyens internes:

- la réalisation des enquêtes couvrant la même période ;
- la réalisation des enquêtes sémi qualitatives pour comprendre les problèmes liés au fonctionnement d'un système d'état civil ;
- les méthodes d'analyse démographiques (dont la comparaison du rapport de masculinité à la naissance) ; (6)

⁽⁴⁾ Des informations démographiques très importantes comme le rang de naissance et la cause du décès n'y figurent cependant pas.

⁽⁵⁾ Il est important de savoir s'il y a eu sous-estimation ou surestimation, dans quelle proportion de l'effectif total ou de telle variable ou d'un taux de mortalité.

⁽⁶⁾ Presque relativement constant dans le temps et dans l'espace: Il est proche de 105 dans les pays à bonne statistique. Au Cameroun) ce rapport serait de l'ordre de 103. Ainsi la diversité des valeurs qu'on peut obtenir dans un pays à l'état civil montre à merveille l'existence d'une mauvaise déclaration d'âge ou des omissions. Car il est de plus en plus difficile de poser l'hypothèse d'une sous déclaration différentielle des filles.

b) les moyens externes

- la comparaison avec d'autres sources administratives et indépendantes: (recensement de population et statistiques sanitaires) ;
- la méthode de double collecte de Chandra Sekar et Deming.

L'enquête que nous avons menée sur l'amélioration de l'état civil dans les zones rurales des provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest en 2005 appartient au premier groupe d'évaluation et témoigne de façon général de l'étendue du travail qui reste à accomplir dans le système d'état civil camerounais.

III- 1 La méthode de collecte des données

L'enquête a été menée par un groupe de 50 étudiants de premier niveau du département géographie de l'Université de Dschang entre décembre 2004 et janvier 2005 dans les zones rurales des provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest. Chaque enquêteur a ainsi reçu 5 questionnaires pour les chefs de ménages et trois pour les Centres d'état civil (officier d'état civil du village). De préférence chaque étudiant enquêteur devrait travailler dans village natal. Mais pour le remplissage du questionnaire destiné à l'officier d'état civil, lorsque son village ne disposait pas d'un centre d'état civil il devrait se déplacer dans le centre d'état civil le plus utilisé par ces convillageois. En principe chaque étudiant avait un seul village à enquêter. Mais du fait que les villages dans ces deux provinces sont souvent très peuplés, certains villages ont eu trois à plus d'un enquêteur. Les informations détaillées sur les modules suivants ont été collectées : chef de ménage, et officier d'état civil : localisation géographique, caractéristiques sociodémographiques, connaissance de l'état civil, pratiques de l'état civil, les raisons de la non déclaration des faits d'état civil et les stratégies pour l'amélioration de la déclaration des faits d'Etat civil. Pour les questionnaires officier un module supplémentaire sur les activités du centre et ses problèmes a été ajouté.

Au total 275 questionnaires ont été administrés aux Chefs de ménages et 115 aux officiers d'états civil. L'administration des questionnaires était suivie dans chaque village par un entretien de groupe réunissant quelques notables et tous les chefs de ménages ayant participé à l'enquête ou non auquel l'enquêteur prenait soin d'y adjoindre des femmes et surtout l'officier d'état civil du séans.

III-2 Les résultats de l'enquête.

S'agissant de la perception de l'état civil et des raisons de non déclaration des décès Les résultats, cette enquête révèle les motifs suivants :

Tableau n°2 : Principales raisons de non déclarations des décès à l'état civil

Raisons	% Chefs de ménages
Pas d'argent	1,9
Manque de temps	11,8
Procédure très compliquée	2,1
Considère par la femme comme responsabilité de l'homme	4,4
Eloignement du centre de déclaration	2,9
La déclaration n'est pas utile	25,7
Aucune connaissance de la déclaration des décès	42,7
Autres	9,4
Total	100

Ainsi les raisons les plus fréquentes relevés ont été l'ignorance de l'importance de l'enregistrement des décès et la perception très partagée que l'enregistrement d'un décès n'est pas utile. Ceci étant associé directement à l'absence de bénéfice pour les chefs de ménages. Toutefois certains chefs de ménages ont eu plus d'une raison.

L'exploitation des rapports des échanges au cours des focus group organisés fait ressortir des éléments pertinents pour la compréhension de la perception au niveau local de l'enregistrement des décès à l'état civil en général. En effet la déclaration et l'enregistrement doivent se faire au plus tard 30 jours après le décès, juste après que la famille du défunt ait tout dépensé pour les obsèques (les frais de morgues le transport du corps jusqu'au lieu d'enterrement, la collation...), rembourser selon les cas les dettes du défunt et parfois organiser les funérailles immédiatement.

L'enregistrement proprement dit quant à lui nécessite tout de suite de disposer de l'argent pour les timbres et la copie de l'acte, les frais de transport jusqu'au centre d'état civil, une demi journée pour être reçu par l'officier d'état civil et parfois des frais non officiels.

Tout ceci constitue une charge financière très lourde surtout pour les familles pauvres et meurtries. De ce fait les parents qui enregistrent les décès dans les délais sont ceux qui percevront un bénéfice immédiat ou en vue. Le très faible taux d'enregistrement est donc sans doute dû à l'absence de profit perçu par les parents ceci pourrait aussi être relié sur la méconnaissance générale de l'enregistrement des décès. Il est évident que pour un salarié agricole percevant des allocations familiales à la mort d'un de ses enfants alignés il n'y a pas ou très peu de motivation d'aller déclarer ce décès au centre d'état civil et surtout de porter la copie à son employeur. Ce qui signifierait « baisser lui-même son salaire ».

Les facteurs culturels contribuent d'ailleurs fortement au faible enregistrement des décès. L'exemple le plus connue et de n'accorder aucune importance à un enfant mort juste quelques instants ou jours après sa venue au monde.

Enfin les successions en milieu rural sont dans la majorité des cas décidées au sein des familles et non devant une juridiction. Ceci limite fortement l'utilisation des certificats de décès.

Le refus d'enregistrer les décès se fait aussi avec une relative aisance à cause de l'absence des mesures coercitives et de sanctions qui renforcent son inutilité.

S'agissant des stratégies et des moyens pour encourager et relancer l'enregistrements des faits d'état civil et plus particulièrement les décès en zone rural on a noté dans les réponses des chefs de ménages les propositions inovatrices.

Tableau n°3 : Principales stratégies pour améliorer l'enregistrement des décès

Stratégies	% de Chefs de Ménages
Améliorations des conditions de vie et de travail des parties prenantes dans la réalisation de l'Etat Civil	8,4
Disponibilité des ressources pour la formation et recyclage du personnel et en cascade	10,8
Décentralisation des centres et multiplication	26,7
Sensibilisation des parties prenantes	7,4
Education des populations	10,9
Mesures sociales : subventionner la prise en charge des morts des dépouillés et gratuité totale des faits	23,7
Mesures juridiques de coercition et pou pouvoir contraindre les gens à déclarer les décès à l'état civil réduction des durées et des démarches administratives	10,8
Mise en place d'un système de cahier de population tenue par les chefs de quartiers dans les zones rurales devant servir de première étape dans l'enregistrement des décès	1,9
Total	100

Néanmoins de nombreux actes existent çà et là mais ne sont pas dépouillés ou analysés. Il n'est pas impensable que dans certaines localités, l'état civil fonctionne relativement bien.⁽⁸⁾ Or même incomplet ou à couverture non nationale son analyse peut apporter des informations intéressantes, comme dans le cas de quelques études qui ont été menées à ce jour.

III-3 Evaluations des deces enregistrés à l'état civil dans quelques régions du pays.

Bien qu'il n'existe aucune étude au niveau national qui puisse fournir une indication sur le taux de couverture, et sur l'évolution des décès enregistrés par les centres d'état civil du Cameroun, quelques travaux sectoriels ont été réalisés dans les villes de Douala (1973, 1985, 1996); Yaoundé (1978, 1994, 1996), Mbalmayo (1980), Obala (1996), Bamenda⁹ (1996) et dans

⁽⁸⁾ Et on pourrait même penser qu'une exploitation au niveau national de tous les actes de tous les centres relèverait sans nul doute le niveau de complétude sectoriel actuel.

⁹ y compris les centres d'état civil de Santa, Tubah, Bali, et Mbengwi.

la zone rurale de l'arrondissement de Ngaoundéré (Adamaoua) en 1967/1968, les arrondissements de Bafut, Tubah et Mbengwi (1996) et Buea (1991/1992), Toutes les mairies des capitales provinciales du Cameroun(1999 à 2005). Ces différentes études ou exploitations des registres d'état civil ont le mérite de tenter d'utiliser les données provenant de l'état civil pour estimer des paramètres démographiques, et/ou d'apprécier la valeur des données collectées afin de préconiser des mesures susceptibles d'améliorer leur enregistrement.

Les résultats de ces travaux en ce qui concernent uniquement les décès sont les suivants:

1) Le nombre des événements enregistrés

Tableau n°4: Nombre de deces enregistrés suivant différentes études

Sources	Zone	Période de référence	Décès
Podlewski	Adamaoua	1965/67	-
Fokom	Douala	1957/71	20735
Dstat	Yaoundé	1973	-
Dstat	Douala	1980	2638
Sieyodjo	Yaoundé	1978	1541
Makaya	Mbalmayo	1977/80	241
Isaih	Buea	1991/92	59
Kelodjou	Yaoundé	1993	7064
DSCN	Yaoundé	1990/1994	5989 (188) ¹⁰
	Douala	1990/1994	9941(743)
	Obala	1990/1994	1189(32)
	Bamenda	1990/1994	1057(25)

Il est difficile de dire au fil du temps, si c'est l'enregistrement qui s'est amélioré ou si c'est le nombre annuel des événements qui augmente: les deux raisons n'étant pas incompatibles. S'agissant plus particulièrement des décès, il est évident que les chiffres ne représentent qu'une infirme partie des cas qui ont lieu dans ces zones.

2) Calcul de certains indices démographiques

Les niveaux la mortalité mesuré par ces travaux paraissent le plus souvent sous-estimés. Ils ne peuvent être utilisés (valablement) que si l'on procède à leur correction par des méthodes indirectes ou sur la base du taux de couverture.

¹⁰ () : Décès de moins d'un an

Tableau n° :5 Indices démographiques calculés suivant différentes études

Sources	Zone	Période de référence	Mortalité	
			TBM ¹¹	TM I
Dstat	Douala	1980	20,44	-
Sieyodjo	Yaoundé	1978	20,44	-
Makaya	Mbalmayo	1977/80	6,3	-
Isaih	Buea	1991/92	-	-
Kelodjoue	Yaoundé	1993	3,18	-
DSCN	Yaoundé	1990/1994	-	-
	Douala	1990/1994	-	-
	Obala	1990/1994	-	-
	Bamenda	1990/1994	-	-

3) Complétude des événements enregistrés

Bien que les données utilisées pour ces différentes études soient sujettes à quelques limitations (Tous les registres ont-ils été dépouillés dans tous les centres d'état civil de la zone retenue...), on constate en comparant avec les informations provenant d'autres sources, une mauvaise complétude des décès issus de l'état civil camerounais.

Tableau n° 6: Complétudes des événements enregistrés suivant différentes études (%)

Sources	Zone	Période de référence	Décès
Podlewski	Adamaoua	1965/67	1 à 20
Fokom	Douala	1957/71	-
Dstat	Yaoundé	1973	35,7
Dstat	Douala	1980	-
Sieyodjo	Yaoundé	1978	20* ¹²
Makaya	Mbalmayo	1977/80	20
Isaih	Buea	1991/92	4*
Kelodjoue	Yaoundé	1993	34,6
DSCN	Yaoundé	1990/1994	18,8
	Douala	1990/1994	23
	Obala	1990/1994	-
	Bamenda	1990/1994	-

¹¹ Données ajustées à l'aide du taux de complétude calculés sur la base des données estimées à partir de la population totale et des TBM et TBN issues du recensement de 1987.

¹² * décès infantiles uniquement

De façon générale très peu de décès sont déclarés à l'état civil. En effet les avantages réels liés au fait de déclarer un décès ne sont pas alléchants pour la majorité de la population, sauf dans certains cas: jugement de succession (si le défunt possède quelques biens ou des revenus monétaires bloqués quelque part); constitution du dossier de capital décès; arrêt du paiement des allocations familiales; procédures judiciaires de transfert du corps (vers l'extérieur du pays surtout pour les immigrants); l'assurance vie (pratiquement encore inconnu dans les zones rurales). Tout ceci ne concerne manifestement qu'une faible proportion (salariés en l'occurrence) de la population surtout en milieu urbain. De plus les certificats de décès ne sont pas demandés pour les enterrements au Cameroun. Les décès des enfants et d'autres personnes restent des sujets tabous. En effet la tradition encore dominante (même en zone urbaine) veut qu'on oublie très vite certains cas de décès (morts nés, enfants de moins d'un an, morts de suite de longues maladies, sorcellerie..) et que les morts soient le plus souvent enterrés dans leur terroir (village) d'origine. Ce n'est plus tard que l'on pourra penser à établir un acte de décès si un intérêt quelconque se dégage. De même dans les systèmes de sécurité traditionnelle existant dans les tontines et diverses associations ethniques, on n'exige points des certificats de décès pour débloquer les différentes cotisations (aide pour l'enterrement) du cujus.

Ceci contrairement aux déclarations des naissances pour lesquelles les perspectives de scolarisation, d'établissement des cartes d'identité et permis de conduire; de recherche d'emploi, d'obtention des allocations familiales, de réduction d'impôts, ou même la preuve de parenté; constituent à coût sûr des éléments de motivation pour les parents. (Kelodjoue, 1996).

1) Analyse de la qualité de l'enregistrement de certaines variables démographiques

Les variables les plus pertinentes pour l'analyse démographique: sexe (qui malheureusement ne figure pas sur l'acte de décès), âge, profession et lieu de résidence ne sont pas toujours bien enregistrés suivant les différentes études. Si les lieux de décès, le domicile du décédé se sont relevés assez satisfaisant, il n'en était rien des dates de naissances et par conséquent des âges. (à Yaoundé en 1994 il a fallu recourir aux fiches de déclaration pour les redresser). Or c'est précisément la variable clé de toute analyse démographique.

De même, le critère de résidence reste un problème important. D'abord il est le plus souvent non enregistré ou très mal. C'est pourquoi il est difficile d'isoler les événements des seuls résidents des non-résidents, hébergés par leurs parents pour des raisons de maladie ou d'accouchement et qui indiquent le quartier de ce dernier pour pouvoir bénéficier de certaines facilités.

Tableau n°7 Complétudes des variables sur les fiches d'enregistrement des décès

Sources	Zone	Période de référence	Complétudes des variables			
			Age	Sexe	Résidence	Profession
DSCN	Yaoundé	1990/1994	2,39	0,07		2,77
	Douala	1990/1994	7,97	2,64		30,48
	Obala	1990/1994	4,09	0,17		2,21
	Bamenda	1990/1994	0,42	5,51		4,35

Il n'est pas clair et jusqu'à quel point les niveaux observés sont généralisables au niveau du Cameroun. Ce qui semble vrai serait que le niveau de complétude varie d'une région à l'autre et selon le secteur de résidence ¹³

III-4 Utilisation des données démographiques issues de l'état civil camerounais

Ainsi l'enregistrement des décès connaît une très mauvaise couverture en raison du caractère non essentiel de l'acte de décès sur le plan culturel et économique. Ce qui est très négatif pour l'analyse démographique (Taux brut de mortalité, espérance de vie). On peut penser sans avoir pour l'instant tous les moyens de les préciser qu'ils sont très peu couverts et leurs registres sont loin d'être des sources fiables de données pour estimer certains indicateurs démographiques sur la mortalité (taux de mortalité et espérance de vie).

IV ACTIONS INNOVATRICES POUR DECLENCER OU ACCELERER LA DECLARATION DES DECES EN MILIEU RURAL CAMEROUNAIS

De toutes les sources de données sur la population au Cameroun, l'état civil est la plus ancienne. Cependant cette institution ne semble pas avoir suivi l'évolution assez régulière qu'ont connue les autres sources (enquêtes socio-démographiques et recensements démographiques et de l'habitat).

L'exhaustivité des données relevées laisse à désirer, sans qu'il soit toujours possible d'en évaluer le degré de sous enregistrement. On pourrait cependant en tirer dans les grandes villes et certaines localités des données utilisables pour certaines estimations en fécondité. Mais en ce qui concerne les décès, les registres d'état civil ne sont pas encore des sources fiables de mesure (même après ajustement ?) des indices de mortalité au Cameroun.

Enfin pour que l'acte de naissance, de mariage et de décès deviennent les instruments de base dans la production des statistiques démographiques au Cameroun, il convient d'envisager:

- une révision de l'ordonnance du 29 juin 1981 qui devra définir clairement le rôle de chaque intervenant dans le système d'état civil et prendre en compte tous les aspects liés aux procédures de déclaration et d'enregistrement des faits ainsi que ceux relatifs à l'établissement des statistiques d'état civil ;

- une reformulation de la méthodologie de collecte des faits d'état civil, (réviser le contenu des registres d'état civil et instaurer de nouveaux registres de naissances et de décès incluant un volet statistique facilement détachable);

- une élévation du niveau d'éducation de la population en générale et particulièrement en zone rurale ;

- une amélioration quantitative du dispositif institutionnel de déclarations des décès notamment au niveau de chaque quartier du village

- l'élimination de toutes sortes de tracasseries procédurières, administratives et financières. (timbres, frais d'accouchement, la non liaison de la déclaration des naissances au paiement des frais d'accouchement: elles sont à l'origine des non-déclarations, des déclarations hors délai, ou des déclarations dans des centres d'état civil très éloignés du domicile),

- une information (une campagne de sensibilisation) plus adéquate des populations, des autorités administratives, politiques, traditionnelles et religieuses sur l'importance de l'état civil;

- une formation théorique et pratique poussée du personnel (les agents d'état civil manquent de courtoisie et réservent un mauvais accueil à la population dans l'espoir quelquefois de bénéficier d'une récompense avant de rendre le service (gratuit en principe) attendu. ¹⁴ l'implication des chefs de village et de quartiers dans la déclaration des événements survenus hors des formations sanitaires ;

- l'implication des femmes dans le processus de déclaration des événements survenus dans son ménage ;
- l'adoption des mesures juridiques et coexercitives afin de pouvoir contraindre les populations à déclarer les faits d'état civil ;
- la création d'une journée nationale de l'enregistrement des faits d'état civil où les redactaires de l'année pourraient se rattraper ;
- la mise en place de mesures sociales pour relever l'incomplétude des faits à l'état civil : octroyer certains avantages à ceux qui déclarent des décès : somme d'argent ou une machette ; subventionner la prise en charge des morts des défunts : gratuité totale des frais d'obsèques dans les cimetières municipaux ;
- la création au sein de l'administration Territoriale (Direction de l'organisation du territoire), une structure qui prendra en charge la supervision technique du système et coordonnera les activités en matière de l'état civil sur l'ensemble du territoire.

¹⁴ Ils pratiquent en certaines circonstances du faux sur des actes en contrepartie d'un pourboire).

Enfin l'état civil étant l'ensemble des éléments qui permettent d'individualiser une personne dans son milieu. Dans la société traditionnelle cette individualisation se faisait par tatouage, par nom, par l'ascension à certaines classes sociales et ...

Le décès dans toutes les sociétés même encore primaire est toujours un événement malheureux douloureux. Chaque société à sa manière de le marquer, de la signifier voir de l'effacer ou de l'éterniser. Dans la plupart des sociétés ou ethnies camerounaises les enterrements ont lieu dans les zones rurales. Il s'agit ici généralement du village d'origine et ou de naissance du défunt. Et même lorsqu'on ne peut déterminer avec précision le village du défunt ou lorsque celui-ci s'est fortement urbanisé le lieu d'enterrement peut se trouver dans le village du grand père, grandes mères ou une tante. C'est dire qu'un grand nombre de décès pourrait être comptabilisé sur le lieu des enterrements (quartier du village ou cimetière en ville). De ce fait, ces lieux pourraient abriter tout simplement des centres d'enregistrement des décès avec comme officier les gardiens de cimetière ou les chefs de quartiers dans les villages ou les imams ailleurs. Pour cela il s'agira tout simplement de mettre des moyens à la disposition de ces personnes ciblées et que ces prestations soient gratuites pour la famille mais obligatoires avant toute inhumation.

Si ces actions sont entreprises et réalisées correctement; le système camerounais d'enregistrement des faits d'état civil pourrait devenir plus satisfaisant et même cohérent. Ce qui facilitera la systématisation permanente et la publication régulière des statistiques sur les décès.

V- CONCLUSION

Comme dans la presque totalité des pays d'Afrique au sud du Sahara, l'état civil au Cameroun n'arrive pas encore à atteindre le double objectif fondamental que l'on est en droit d'attendre de tout système fonctionnant correctement à savoir:

- donner aux personnes physiques vivant sur le territoire national une identité établie et vérifiable;
- permettre à la collectivité nationale pour les besoins de la planification, l'élaboration des statistiques fiables sur le mouvement naturel de la population.

Ceci est le fait de plusieurs lacunes qui peuvent se résumer par:

- une organisation incomplète du système
- une insuffisance des fonds alloués au fonctionnement de l'état civil dans les communes.

Ainsi malgré l'ancienneté de cette source des données démographiques et l'augmentation régulière du nombre de centre d'état civil, on observe que le système de collecte et d'exploitation des faits d'état civil reste assez déficient et caractérisé par un sous enregistrement important des décès et ne pouvant par conséquent, permettre la plupart des analyses démographiques classiques souhaitables.

Pour essayer de relever ce faible taux de couverture, les autorités ont très vite pensé à la multiplication des centres d'état civil. Cette option semble jusqu'ici avoir donné des résultats satisfaisants dans le cas des naissances (pour les raisons que nous avons déjà eu à évoquer). Mais dans le cas des enregistrements des décès et à la lumière de ces différentes études, on peut affirmer que rien ne semble évoluer; les raisons restant surtout d'ordres socio-culturels. De ce fait les programmes destinés à améliorer la complétude des faits d'état civil devraient prendre en considération le facteur socio-culturel (Kelodjoue, 1995)

C'est sans doute pourquoi l'état civil n'a jamais fait l'objet d'une exploitation au niveau national, les quelques travaux qui ont été menés n'ont couvert qu'une région ou secteur très limité. Ce qui signifie en clair qu'aucun indicateur démographique au niveau national n'a jusqu'alors pu être calculé à partir des données de l'état civil et que celles-ci n'ont jamais pu être utilisées de façon efficiente pour la maîtrise des facteurs de développement.

Toutefois l'état civil camerounais est digne d'un sort plus scientifique que celui qui lui est actuellement réservé. En effet l'état civil reste encore sans nul doute pour le démographe, la source première ou idéale des données sur le mouvement de la population.

Dans nos travaux précédents nous pensions avec Michel François (1988) qu'il ne fallait pas "imposer l'état civil mais créer les conditions d'une dynamique, montrer petit à petit aux populations leur intérêt jusqu'à ce que la demande vienne d'elles. Mais faudrait-il encore attendre des millénaires : les programmes destinées à améliorer la complétude des faits d'état civil ayant montré leurs limites.

Nous pensons qu'il faudrait désormais mettre en place un cortège de mesures à la fois coercitives et incitatives pour changer le cap parmi lesquelles le transfert des responsabilités de l'enregistrements des décès aux gardiens de cimetière, les chefs de quartiers dans les villages et villes ou les imans ou autres autorités religieuses témoins obligées de cet évènement démographique.

En définitive la redynamisation des déclarations des faits d'état civil dans nos villages passe par une prise de conscience collective (décideurs, leaders sociaux et religieux, et populations). L'Etat doit opérer une véritable révolution en sensibilisation les populations, en décentralisant les services d'état civil et en améliorant les conditions de vie des secrétaires d'état civil. Les populations rurales surtout doivent se débarrasser de leurs mentalités rétrogrades et déclarer les naissances, mariages et décès, matériaux précieux pour l'étude de la population.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE Philippe** et al., 1973. - *Enregistrement des décès et étude de la mortalité urbaine. Etat civil de Libreville, Gabon, 1969-1972* ; Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences ; Humaines, vol XIII, no 3, p. 266-282.
- BENNETT Neil** and **HORIUCHI Shiro**, 198 1. - *Estimating the completeness of death registration; in a closed population* ; Population Index, vol. 47, **n02**, p.207-221.
- BRASS William**, 1975. - *Methods for estimating fertility and mortality from limited or dzjxtive data*; POPLAB series, Occasional Publication, Chapel Hili, University of **North** Carolina.
- CAMEROUN**, Ordonnance no 81/02/ du 29 juin 1981 portant organisation de Etat civil, et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques au Cameroun. Journal Officiel de la République Unie du Cameroun
- COURBAGE Youssef** and **FARGUES Philippe**, 1979. - *A Method for deriving mortality estimates from incomplete vital statistics*; Population Studies (Londres), vol. 33, no 1,
- FRANÇOIS Michel**, 1988. - "L'état civil " in : *De l'homme au chi&e : réflexion sur 1 :observation démographique en Afrique* ; édité par Clairin Rémy et Lohlé-Tart Louis, les Etudes du CEPED no 1, Paris, p. 91-1 12.
- ISAIH NDONG et al.**, 1994. - *An evaluation of vital registers as sources of data for infantmortality rates in Cameroon*; Technical papers **no** 59; Octobre 1994,4 pages.
- KÉLODJOUÉ Samuel** et **SIEYODJO David**, 1992. - *Comment améliorer, dynamiser le système,d'enregistrement (collecte) et de traitement (statistique) des faits d'état civil au Cameroun* ; Document rédigé pour l'IIVRS, 1992,34 p.
- KÉLODJOUÉ Samuel**, 1995. - *Comparative analysis of deaths registered in civil status inCameroon: the case of mayoralities of Yaoundé*; IIVRS, Technical papers no 62, octobre1995.
- KELODJOUÉ (S)** 1996 "Essai d'utilisation des statistiques d'état civil et sanitaires dans l'analyse de la mortalité à Yaoundé", Les Dossiers du CEPED, **n° 43, Octobre 1996, 45 p**
- ONU**, 1974. - *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil* ; New York, ONU, 1974.
- PODLEWSKI André**, 1970. - *Un essai d'observation permanente des faits d'état civil dans l'Irdamaoua* ; Travaux et Documents de l'ORSTOM, Paris, 1970,150 p.
- PRESTON Samuel H.**, 1975. - *Use of direct and indirect technics for estimating the completeness of death registration systems. In Data bases for mortality measurement*; New York : United Nations, DIESA, p. 66-76.
- PRESTON Samuel H.** and **HILL Kenneth**, 1980.- *Estimating the completeness of deathregistration*; Population Studies, vol. 34, no 2, p. 179-202.
- PRESTON Samuel H.**, **COALE Ansley J. et al.**, 1980. - *Estimating the completeness of reportingadults deaths in population that are approximately stable*; Population Index, vol. 46, no 2,
- PRESTON Samuel H.** and **LAHARI S.**, 1991.- *A short-cut method for estimating death registration completeness in destabilized populations*; Mathematical Population Studies vol. 3, no 1, p. 39-51.
- SIEYODJO David**, 1977. - *Analyse des données d'état civil du centre de Yaoundé pour l'année 1977* ; MINPAT/DSTAT/SD, 1977.
- SIEYODJO David**, 1978. - *Situation de Mat civil en République Unie du Cameroun* (Communication à la Se conférence des statisticiens de l'UDEAC, Brazzaville 1978).
- ZULUAGA G. I.**, 1993. - *Death registration and mortality in Colombia*; Technical Papers no 54, April 1993, 12 p.

